

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 14 octobre 2021

Membres présents : M. Thibault BONNAUD (étudiant) - Mme Marie-Emma BOURSIER (Doyen) - M. Paul BRÉANT - Mme Clémence CAMELOT (étudiante) - Mme Marion CARIOU (étudiante) - Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE - Mme Marie-Blanche DEVAUX - M. Pascal FOURNIER - M. Hakim HADJ-AISSA - Mme Victoire LASBORDES - M. Franck MONNIER - Mme Wafa NABIL - Mme Sophie PETITRENAUD - M. Olivier PLUEN - M. Rafaël SERZIALE (étudiant)

Membres avec procuration :

Mme Muriel CHAGNY donne procuration à M. Hakim HADJ-AISSA
M. Frédéric CHAMPAGNE donne procuration à M. Pascal FOURNIER
Mme Lise CORNILLEAU donne procuration à M. Franck MONNIER
M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à M. Franck MONNIER
M. Patrick JACOB donne procuration à M. Olivier PLUEN
M. Bernard KEIME-ROBERT-HOUDIN donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER
M. Terry OLSON donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER
Mme Lya ZHANG (étudiante) donne procuration à M. Rafaël SERZIALE

Membres excusés : M. Christophe HUE (membre extérieur)

Membres invités : Mme Pascale BERTONI - Mme Carole MARINHEIRO - Mme Véronique MOREAU - M. Stéphane OLIVÉSI - M. Jean-Luc PENOT - Mme Mélanie RAVET - Mme Nathalie WOLFF

Membres invités excusés : M. Jacques de MAILLARD - M. Thibaut FLEURY-GRAFF - M. Laurent WILLEMEZ

Madame le Doyen ouvre la séance à 10h.

Madame le Doyen remercie les membres du conseil de leur présence et fait état des procurations.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 17 juin 2021

Vote : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

2- Information sur le déroulement de la rentrée universitaire

Madame le Doyen annonce que la rentrée universitaire s'est passée dans des conditions normales c'est-à-dire en présence des étudiants et des enseignants-chercheurs, sans jauge, ce qui nous permet d'accueillir l'ensemble des étudiants, notamment en licence, avec un retour à la normale des modalités de contrôle des connaissances et des modalités de contrôle de connaissances et compétences à savoir des examens en présentiel sauf modification de la situation. En tout état de cause, les examens seront maintenus pour l'année à venir.

Elle évoque des difficultés relatives à l'augmentation du nombre de groupes de travaux dirigés en licence, conséquence du bug Parcoursup datant d'il y a 2 ans et demi avec un nombre plus important d'admissions d'étudiants et notamment en parcours international. Elle remercie Madame Victoire LASBORDES, directrice du département de droit privé, qui s'est attelée à la recherche en urgence de chargés de travaux dirigés, sachant que ces recrutements sont par ailleurs sous-tendus aux difficultés liées aux modalités d'engagement des jeunes avocats n'ayant pas trois ans de barre et qui ne remplissent pas les conditions financières de recrutement par l'Université, recrutements conditionnés aux quotas des lettres d'engagement (20 pour cette année). L'idée est de pérenniser ce quota de lettres d'engagement. Ces recrutements nous permettront de recruter en priorité pour les licences, puis les masters 1 et les masters 2.

Monsieur Franck MONNIER, vice-doyen en charge des enseignements et de la formation, annonce qu'après avoir échangé avec eux, les étudiants sont heureux de revenir en présentiel. Cela dit, ce constat est un peu nuancé car certains collègues enseignants-chercheurs s'étonnent du très fort absentéisme des étudiants (amphis dépeuplés dans certaines matières) et des problèmes de comportement en L1 (bavardage, étudiants non concentrés, occupés à autre chose pendant le cours).

3- Présentation des nouvelles modalités du PPE

Madame le Doyen évoque la loi ORE qui nous contraint à étoffer le Projet Personnel Étudiant (PPE) qui passe à 6 ECTS en L3.

Monsieur Franck MONNIER évoque les modalités du PPE qui poussent les étudiants à effectuer un stage ou à mener un projet d'initiation à la recherche évalué jusqu'à présent à 2 ECTS. Le groupe de travail licence a anticipé cette modification en libérant des ECTS dans les années précédentes afin d'obtenir les 6 ECTS nécessaires pour le PPE en L3. Il a donc fallu renforcer les modalités d'évaluation (en droit par exemple, le dépôt d'un rapport de stage un peu plus étoffé et l'obligation pour l'étudiant de traiter librement une question de droit en rapport avec le stage).

Monsieur Stéphane OLIVESI intervient pour préciser qu'un document de cadrage a été réalisé pour la science politique car les L3 sont encore à 2 ECTS (ancienne version) alors qu'en L2 c'est une année de transition avec des étudiants qui veulent anticiper en basculant sur la nouvelle version (6 ECTS) avec des exigences un peu plus poussées.

Madame le Doyen ajoute que les étudiants ont tout intérêt à réaliser leur PPE avant la L3 et en profite pour rappeler qu'aucun stage ne peut être réalisé pendant les périodes de cours, de révisions ou d'examens (sauf si l'étudiant n'est pas inscrit aux sessions de rattrapages). Le stage de 2 semaines peut être réalisé en deux temps.

4- Vote sur le renouvellement de la convention relative à l'organisation de cours au sein des locaux du Cabinet d'avocats Bredin Prat dans le cadre des enseignements du Master 2 « Droit des affaires » et « Droit international et européen » parcours « Droit de la concurrence et des contrats »

Madame le Doyen explique que cette convention (comme les 5 suivantes) a pour objet de formaliser, la venue d'étudiants de master 2 dans des cabinets pour suivre des séminaires d'un avocat ou d'un associé.

Toutes les mentions de masters de la Faculté (exceptée une mention) étant entrées dans l'UP Saclay, ces conventions doivent impérativement être validées par le service juridique de Saclay ce qui allonge considérablement le circuit de validation. L'UP Saclay n'ayant pour l'heure pas validé cette convention, le vote est reporté au prochain Conseil.

Vote : reporté au prochain Conseil de Faculté

5- Vote sur le renouvellement de la convention relative à l'organisation de cours au sein des locaux du Cabinet d'avocats Clifford Chance dans le cadre des enseignements du Master 2 « Droit des affaires » et « Droit international et européen » parcours « Droit de la concurrence et des contrats »

Il s'agit du même type de convention que la précédente à savoir l'accueil des étudiants de master 2 dans le cabinet d'avocats pour suivre des séminaires.

Vote : à l'unanimité

6- Vote sur la convention de formation relative au Certificat d'Université Pratique de l'arbitrage avec le Cabinet d'avocats Gaillard Banifatemi Shelbaya Disputes (GBS Disputes)

Madame le Doyen explique que cette convention et les trois conventions suivantes sont en lien avec le Certificat d'Université Pratique de l'arbitrage mis en place depuis un an par Monsieur Maximin de FONTMICHEL et Madame Fabienne JAULT. Ce sont des formations courtes certifiantes pour des stagiaires de formation continue autour des questions d'arbitrage. Ces certificats qui ont beaucoup de succès permettent le rayonnement de la Faculté dans le domaine de la formation continue et s'appuient sur des collaborations avec des cabinets d'avocats.

Vote : à l'unanimité

7- Vote sur le renouvellement de la convention relative au Certificat d'Université Pratique de l'arbitrage avec les Éditions LexisNexis

Madame le Doyen informe que le renouvellement de cette convention a pour objet notamment la diffusion par les Éditions Lexis d'informations en lien avec le Certificat d'Université Pratique de l'arbitrage.

Vote : à l'unanimité

8- Vote sur le renouvellement de la convention relative au Certificat d'Université Pratique de l'arbitrage avec le Cabinet d'avocats Norton Rose Fulbright LLP

Vote : à l'unanimité

9- Vote sur la convention relative au Certificat d'Université Pratique de l'arbitrage avec le Cabinet d'avocats Cartier Meynier Schneller (AARPI)

Vote : à l'unanimité

10- Vote sur l'avenant à la convention de partenariat entre la Clinique de Légistique et les Éditions LexisNexis

Monsieur Olivier PLUEN explique que l'objectif de ce partenariat est de valoriser les travaux de la Clinique de Légistique (création en 2014 - a vu le jour en 2016) avec des veilles législatives et juridiques, l'aide au développement de vidéos présentant les grandes lois françaises. Par ailleurs, LexisNexis apporte également indirectement son aide au développement d'un DU de légistique visant à former des professionnels du droit (énorme besoin exprimé à plusieurs reprises par le Conseil d'état, l'Assemblée nationale et d'autres institutions) et à la création d'un observatoire national de légistique. Il remercie la Faculté pour son aide et son soutien très précieux.

Madame le Doyen remercie Monsieur Olivier PLUEN pour ce travail colossal qui assure un rayonnement pour la Faculté notamment dans Paris Saclay avec la création à venir de nouveaux DU. Elle souligne que les étudiants en licence (dans le cadre du PPE) et en master sont associés à ce projet dans le cadre du PPE.

Vote : à l'unanimité

11- Vote sur la convention de coopération relative à l'organisation d'un cursus diplômant du DAEU A avec l'Institut de Management et de Marketing Supérieur de Commerce (I2M SUP DE COM) de Yaoundé – Cameroun

Madame le Doyen évoque cette formation qui permet aux personnes n'ayant pas obtenu le baccalauréat de rattraper un niveau de baccalauréat pour accéder potentiellement ensuite à des études supérieures. Il s'agit d'une de nos missions de service public. Cette formation qui s'appuie sur des professeurs du secondaire, est opérée à la Faculté à l'initiative de Monsieur Jean-Luc PENOT, représentant de la Formation continue de l'Université au sein de la Faculté, qui a créé un diplôme équivalent à Yaoundé au Cameroun, dans une neutralité financière pour la Faculté.

Monsieur Jean-Luc PENOT précise qu'il s'agit de répondre à une demande sociale, les universités africaines n'ont pas de DAEU qui est une école de la seconde chance. La formation d'ingénierie comprenant une vingtaine d'étudiants est organisée à la Faculté par un système de visioconférence avec le corps professoral de l'université, l'examen étant contrôlé par notre université. Deux autres projets identiques sont en cours avec le Sénégal et le Maroc.

Vote : à l'unanimité

12- Vote sur l'avenant à la convention de partenariat portant sur le Master 2 Droit social parcours Manager stratégique des organismes de protection sociale avec l'École Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale (EN3S) et l'Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale (UCANSS)

Monsieur Jean-Luc PENOT informe que nous préparons la cinquième édition avec une nouveauté à savoir le diplôme qui sera présenté en blocs de compétences (demande des professionnels). Cette formation s'appuie sur un master historique de notre Faculté qui est le master Droit des ressources humaines et de la protection sociale. Un parcours spécifique a été créé pour l'UCANSS (les candidats sont des directeurs de caisse de la CPAM, CNAV, etc.) avec une ingénierie de formation assez particulière puisque pour la première fois ce diplôme réorganisé en blocs correspondra à la branche d'où cet avenant. Dès l'année prochaine, les candidats pourront s'inscrire sur plusieurs années leur permettant d'accéder à des postes de manager stratégique. Il ajoute qu'aujourd'hui, en formation continue, il faut être certifié pour avoir des financements et les blocs de compétences sont dans la logique de la certification (RNCP/registre national) permettant une reconnaissance professionnelle et de faire appel à des organismes de formations.

Madame le Doyen remercie Monsieur Jean-Luc PENOT. Elle ajoute que la Faculté travaille actuellement avec la directrice de la Formation continue sur les certifications des inscriptions soit au registre spécial soit au registre national RNCP. Ces certifications sont extrêmement porteuses pour nous puisqu'elles permettent un financement des formations par les entreprises et par conséquent un accès facilité des salariés à ces formations, source de revenus très importante qui permettra d'accompagner des collègues de plus en plus nombreux à vouloir créer des diplômes d'université à destination des professionnels avec un double avantage : positionner l'université publique sur la formation continue (rayonnement fondamental) et créer des ressources propres pour la Faculté. Il faut savoir qu'une partie très importante de nos ressources propres provient de la formation continue qui nous permettent de financer des projets fondamentaux (isolation d'amphis et de salles, achat de copies, etc.).

Vote : à l'unanimité

Additif: Vote sur l'avenant à la convention de coopération relative à l'organisation d'un double diplôme entre l'Université Fédérale du Nord-Est M.K. Ammossov (Russie), l'Université Paris-Saclay et l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Il s'agit d'un diplôme doublement porté par Messieurs Jean-Pierre DÉSIDÉRI et Jean-Paul MARKUS qui dirigent le master 2 Droit de l'environnement, de la sécurité et de la qualité dans les entreprises qui se déroule depuis plusieurs années en partie dans notre Université et en partie à l'Université Fédérale du Nord-Est Ammosov à Yakoutsck en Russie. Cet avenant a pour objet de modifier le libellé de la formation. Il s'agit d'un ajout purement formel à la demande de l'Université de Yakoutsck.

Vote : à l'unanimité

VOLET RESSOURCES HUMAINES

13- Information sur le recrutement de la nouvelle gestionnaire en L1 et en Master

Madame le Doyen fait état d'une situation extrêmement complexe depuis le début de l'année universitaire en raison du départ de trois collègues BIATSS, deux en licence et une en master. Elle remercie Madame Mélanie RAVET qui, pendant de nombreuses semaines, a pris en charge la scolarité de L2 en plus de la direction du service de scolarité ainsi que les autres collègues BIATSS qui ont également contribué à pallier ces difficultés, notamment Mesdames Édith TINJUS et Kathia KHELLADI à la suite du départ de Madame Nadège LÉARD. Nous avons accueilli depuis peu deux nouvelles collègues recrutées, Madame Léonore MONTAIGNE en L1 (remplace Madame Julie DION) et Madame Marion LEVRAUD en M2 (remplace Madame Nadège LÉARD). Une troisième collègue sur le poste de L2, retenue pour l'instant par le Rectorat, arrivera très prochainement. Elle remercie Mesdames Carole MARINHEIRO et Mélanie RAVET pour les efforts déployés afin de procéder à ces recrutements.

VOLET ÉVÉNEMENTIEL

14- Information sur la Nuit du droit

Madame le Doyen remercie Madame Nathalie WOLFF et Monsieur Olivier PLUEN pour les points 14 et 15 car, depuis 4 ans, nous avons choisi de mettre en valeur des activités culturelles au sein de la Faculté. En effet, nous avons un bassin d'étudiants assez variés et il était important de permettre l'accès à chacun à des activités culturelles entraînant la réflexion autour de grandes thématiques qui nous sont chères, notamment la liberté d'expression. Notre collègue Madame Nathalie WOLFF est chargée, en qualité de vice-doyen à la culture, de développer ces activités, ce qu'elle a fait avec beaucoup d'efficacité, en partenariat notamment avec le Cinéma UGC, le Théâtre et les deux librairies de Saint-Quentin-en-Yvelines, la maison Victor Hugo et d'autres composantes de l'Université. C'est dans ce cadre que, cette année encore, en collaboration avec Madame Anne-Valérie LEFUR et de Monsieur Olivier PLUEN, la Nuit du droit a été organisée le 4 octobre.

Madame Nathalie WOLFF prend la parole pour évoquer la Nuit du droit organisée tous les deux ans sous l'égide du Conseil constitutionnel dans toutes les facultés de droit de France qui le souhaitent. Le projet a porté sur Tocqueville et a été organisé au Tribunal judiciaire, en partenariat avec les différents acteurs du territoire (juridiction judiciaire, juridiction administrative et le Barreau de Versailles). Cette Nuit du droit a été un succès avec la

participation active des étudiants. Madame Anne-Valérie LE FUR a préparé les étudiants du master 1 Droit et du master 1 Droit public appliqué à la déclamation de textes de Tocqueville qui ont ensuite nourri le débat.

15- Information sur La reconstitution du procès de Nuremberg-médecins nazis

Madame le Doyen évoque le projet de la reconstitution du procès de Nuremberg-médecins nazis qui est un projet de longue date reporté en raison de la pandémie. Cet événement organisé conjointement par la Faculté de droit et science politique et l'UFR Simone Veil - santé est très original car c'est la première fois qu'une partie des minutes du procès des médecins nazis ont été traduits par l'un des membres porteurs du projet pour être ensuite mis en scène sur le modèle de la reconstitution réalisée à l'Assemblée nationale sur les travaux parlementaires relatifs à la loi Veil de 1975 qui avait été un temps très fort porteur de messages importants notamment la liberté des femmes.

Madame Nathalie WOLFF prend la parole pour évoquer ce projet pluridisciplinaire ouvert aux étudiants infirmiers, de médecine, de maïeutique et à tous les étudiants de la Faculté de droit. Ce travail porte sur la question des expériences menées par les nazis dans les camps de concentration, question étant intéressante du point de vue bioéthique puisque la loi de la bioéthique, très médiatisée, vient d'être adoptée en août dernier. Une première représentation aura lieu le mardi 26 octobre à l'UFR Simone Veil – santé où les étudiants, préparés par des metteurs en scène, vont rejouer une partie du procès de certains médecins nazis et nous avons fait le choix de travailler sur une expérimentation menée par les nazis qui ont cherché à rendre l'eau de mer potable. Madame Nathalie WOLFF espère qu'une deuxième représentation pourra se dérouler dans un lieu prestigieux suivie d'un débat.

16- Information sur la Rentrée solennelle

Madame le Doyen annonce que la rentrée solennelle qui honore nos majors de promotion se déroulera le 18 novembre 2021 à 17 heures en mettant en avant nos liens avec les Barreaux en recevant Monsieur Olivier COUSI, Bâtonnier de Paris et Monsieur Pascal FOURNIER qui représentera le Bâtonnier de Versailles Monsieur Frédéric CHAMPAGNE.

Pour l'heure, cet événement se déroulera sans jauge et sans distanciation mais avec le port du masque et la présentation du passe sanitaire. Quant au cocktail qui suit la cérémonie, nous aviserons relativement à son maintien en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Madame le Doyen en profite pour remercier Madame Marie-Thérèse LE GUERN de son investissement majeur dans l'organisation de ce projet.

Elle annonce que Monsieur Hakim HADJ-AÏSSA a accepté d'intégrer l'équipe décanale en tant que chargé de mission sur les outils numériques.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Franck MONNIER fait un point relatif à la convention de partenariat avec HEC qui permet à 5 de nos étudiants de suivre gratuitement des certifications payantes. Il a contacté les directeurs de masters 2 afin qu'ils présélectionnent des étudiants intéressés et compétents pour suivre ces certifications. Les candidatures seront ensuite adressées à

HEC qui opèrera la sélection. L'année dernière, les 5 étudiants présentés ont tous été certifiés.

Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE interroge sur la possibilité d'instaurer une circulation dans les amphis afin d'éviter les croisements et les bouchons des étudiants (entrée par le bas, sortie par le haut).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Doyen lève la séance à 11h10.